



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
20 mars 2012
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 31^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 1^{er} novembre 2011, à 15 heures

Président : M. Yohanna (Vice-Président) (Nigéria)

Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-sixième session (*suite*)
- h) Harmonie avec la nature (*suite*)
- i) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*)
- j) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



*En l'absence de M. Momen (Bangladesh),
M. Yohanna (Nigéria), Vice-Président, prend la
présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 15.

**Point 20 de l'ordre du jour : Application
des décisions prises par la Conférence des Nations
Unies sur les établissements humains (Habitat II)
et renforcement du Programme des Nations Unies
pour les établissements humains (ONU-Habitat)
(A/66/8, A/66/281, A/66/282 et A/66/326)**

1. **M. Clos** (Directeur exécutif d'ONU-Habitat) présente le rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies des établissements humains à sa vingt-troisième session (A/66/8); le rapport du Secrétaire général relatif à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) (A/66/281); le rapport du Secrétaire général sur la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (A/66/282); et une note du Secrétaire général transmettant le rapport sur la mise en œuvre coordonnée du Programme pour l'habitat (A/66/326). Il fait observer que l'une des principales questions abordées par le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-troisième session a été celle de l'organisation, en 2016, d'une troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Dans son rapport publié sous la cote A/66/282, le Secrétaire général a encouragé la tenue d'une telle conférence compte tenu d'un certain nombre de nouveaux enjeux. Il a souhaité vivement que l'Assemblée générale décide d'organiser Habitat III en 2016 et encouragé également les gouvernements à faire figurer le développement urbain durable et le rôle des villes et des autorités locales dans les textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20) en 2012.

2. Depuis février 2011, ONU-Habitat a engagé une réforme, en collaboration avec le Département de la gestion, pour améliorer son efficacité et sa productivité, renforcer la transparence et mieux définir les responsabilités. La mise en place d'équipes flexibles permettant d'atteindre des objectifs clairs devrait autoriser des gains de productivité et d'efficacité, tandis que l'adoption d'une approche axée

sur les projets pour tous les travaux de fond devrait favoriser la transparence et la définition des responsabilités. La réforme en est à un stade avancé, et la nouvelle structure et les nouvelles méthodes de travail devraient être en place d'ici à janvier 2012.

3. Au cours de la période à l'examen, ONU-Habitat a aidé 33 pays à appliquer des politiques pour assainir les taudis ou prévenir leur apparition. Au sujet du changement climatique, il a publié en avril 2011 son *Rapport mondial 2011 sur les établissements humains : les villes et le changement climatique*, présentant des mesures d'atténuation et d'adaptation novatrices favorables au développement urbain durable. ONU-Habitat a en outre appuyé le renforcement des capacités des dirigeants en vue de l'intégration des questions climatiques dans le développement urbain d'un certain nombre de pays. Il a également poursuivi ses activités de reconstruction au lendemain des catastrophes et des conflits.

4. **M. Laguna** (Mexique) demande des informations complémentaires sur les difficultés et les défis rencontrés dans la planification des activités d'ONU-Habitat.

5. **M. Clos** (Directeur exécutif d'ONU-Habitat) répond que la planification des activités implique la prise en compte de nombreux éléments, notamment les demandes d'aide adressées à ONU-Habitat, les cadres stratégiques établis par l'Assemblée générale, les exigences des différents comités et les attentes des acteurs urbains, par exemple les donateurs. Le processus de réforme en cours doit permettre de mieux aligner le plan stratégique, le budget et les aspects organisationnels de l'administration d'ONU-Habitat, afin de réduire le nombre de circuits et de canaux hiérarchiques. D'après certaines études, le personnel d'ONU-Habitat passerait plus de 25 % de son temps à établir des rapports, ce qui est beaucoup trop. ONU-Habitat ne pourra plus bientôt compter sur autant de ressources, du fait de la crise financière, et il doit donc s'efforcer d'améliorer sa productivité et son efficacité, d'autant que le processus d'urbanisation va encore s'intensifier.

6. S'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, **M. Suárez Salvia** (Argentine) souligne l'importance du rôle joué par ONU-Habitat dans la promotion du développement durable et compte qu'il continuera d'identifier et de diffuser des approches et des pratiques novatrices de planification et de gestion du

développement urbain, face au défi mondial que représente le changement climatique. Dans son rapport, le Secrétaire général a suffisamment montré qu'il était nécessaire de tenir la Conférence Habitat III en 2016, pour examiner le Programme pour l'habitat à la lumière des nouveaux enjeux.

7. Le Groupe des 77 et la Chine sont préoccupés par l'augmentation continue du nombre de personnes vivant dans des taudis partout dans le monde, près d'un milliard aujourd'hui, bien que l'objectif du Millénaire consistant à améliorer les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020 ait été atteint. Rappelant que le Conseil d'administration d'ONU-Habitat à sa vingt-troisième session a adopté la résolution 23/9 appelant à fixer des objectifs volontaires et réalistes d'assainissement des taudis pour 2020, en collaboration avec ONU-Habitat, le Groupe demande qu'ONU-Habitat et les pays en développement reçoivent le financement nécessaire pour y parvenir.

8. Le Groupe des 77 et la Chine approuvent le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période allant de 2008 à 2013, ainsi que ses mécanismes de financement en faveur de la construction de logements accessibles aux pauvres et du développement urbain, qu'ils considèrent comme des outils importants pour la progression du Programme pour l'habitat. Ils se félicitent également que le Directeur exécutif ait demandé aux gouvernements de faire figurer le développement urbain durable dans les textes issus de la prochaine Conférence Rio +20.

9. **M. Khan** (Indonésie) s'exprime au nom des pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, et explique qu'elle recommande de renforcer le cadre institutionnel en place en ce qui concerne le développement des établissements humains, pour pouvoir relever les défis qui se font jour. Les pays de l'Association font preuve d'une certaine résilience dans le contexte de la crise économique et financière mondiale, mais beaucoup d'habitants des grandes villes continuent de vivre dans des taudis. Dans cette crise, la question du logement est en effet assez paradoxale : les pays en développement, en expansion démographique, doivent faire reculer le nombre de personnes vivant dans des taudis en construisant des logements décents et abordables, alors que certains pays développés connaissent la situation inverse : la construction

excessive de logements a été l'un des facteurs déclencheurs de la crise.

10. Les mesures prises pour permettre une reprise économique mondiale durable doivent inclure des politiques de soutien aux catégories sociales les plus pauvres et les plus marginalisées. Il faudrait pour cela reconnaître l'accès limité des pauvres à un logement abordable et décent dans les pays en développement, et faire en sorte que mécanismes financiers et cadres réglementaires reflètent les besoins des catégories à faible revenu en matière de logement. Il faudrait aussi faciliter leur accès à la terre et au crédit, et les protéger contre les expulsions arbitraires. ONU-Habitat a su prendre des mesures novatrices en matière de logement et de financement accessibles aux pauvres, en particulier l'Opération expérimentale de prêt de capitaux de départ remboursables. Il faut aussi souligner l'importance de l'appui technique et du renforcement des capacités, domaine dans lequel ONU-Habitat possède un avantage comparatif pour aider les municipalités et les pouvoirs publics à améliorer la gouvernance urbaine, l'aménagement urbain et la mise en place d'institutions.

11. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est se réjouit du fait que l'application du plan stratégique et institutionnel à moyen terme ait donné un cadre de résultats permettant d'améliorer la focalisation stratégique et le processus de planification d'ONU-Habitat. Dans les pays membres de l'Association, les bureaux d'ONU-Habitat ont fait un travail remarquable depuis plusieurs années, en impliquant des acteurs des secteurs public et privé dans la conception et l'application de programmes visant à offrir des logements abordables, afin de freiner la détérioration du tissu urbain. Les pays de l'Association ont créé un prix « villes écologiquement viables » pour mieux faire comprendre l'importance d'un mode de vie respectueux de l'environnement.

12. De nombreux défis restent à relever. Les récentes inondations qui ont durement frappé de nombreux pays d'Asie du Sud-Est montrent qu'il est indispensable de replacer la question de l'urbanisation dans le contexte des problèmes engendrés par le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer. Il est donc crucial que le programme de développement urbain soit pleinement intégré au débat sur le développement durable et à la Conférence Rio +20. L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est réaffirme qu'elle approuve la tenue d'Habitat III en 2016. En juin 2010,

les ministres en charge du logement et du développement urbain dans les pays de l'Association ont adopté la Déclaration et le Plan de mise en œuvre de Solo, dans laquelle ils soulignaient la nécessité de renforcer les programmes d'atténuation de la pauvreté en zone urbaine.

13. **M. Blair** (Antigua-et-Barbuda), s'exprimant au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes, accueille favorablement les initiatives de sensibilisation d'ONU-Habitat, notamment pour alerter la communauté internationale des conséquences de l'urbanisation rapide. La croissance des mégapoles et l'étalement urbain restent à ce jour un défi. Il est crucial pour le succès du Programme pour l'habitat de promouvoir des modes de consommation et de production durables, notamment en ce qui concerne l'occupation des sols, en suivant le principe de responsabilités communes mais différenciées et en tenant compte des besoins économiques et sociaux des pays en développement.

14. Pour atteindre les objectifs arrêtés au niveau international en ce qui concerne l'accès pour tous à un logement décent, le développement durable des établissements humains et l'éradication des taudis, il faut adopter une approche globale et intégrée, soutenue par des politiques nationales pour le plein emploi, avec un travail productif et décent pour tous, l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires, les services énergétiques modernes et abordables, ainsi que la collecte et le traitement des déchets. Le renforcement des capacités au niveau régional doit également être une priorité, à la réalisation de laquelle peuvent contribuer les échanges d'expériences, et la formulation et la mise en œuvre de politiques régionales communes dans le cadre du Programme pour l'habitat et des objectifs du Millénaire pour le développement.

15. La Communauté des Caraïbes félicite les experts d'ONU-Habitat en matière d'établissements humains de leur participation sans faille aux efforts de réhabilitation et de reconstruction des zones sinistrées. Elle maintient son soutien au plan stratégique et institutionnel à moyen terme et aux opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables. La Communauté des Caraïbes appelle les partenaires du développement à apporter à ONU-Habitat le soutien financier et technique nécessaire pour lui permettre de répondre aux demandes d'aide de plus en plus nombreuses aux niveaux national et

régional. Les ressources allouées à ONU-Habitat ne sont pas suffisantes au regard des nombreuses tâches qui lui sont confiées, et le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources est préoccupant. Le caractère imprévisible du financement d'ONU-Habitat entraîne un déséquilibre entre contributions affectées et non affectées et le rende dépendant d'un petit nombre de donateurs, en empêchant de répondre aux priorités des États Membres.

16. La Communauté des Caraïbes est pleinement favorable à la tenue d'Habitat III en 2016. Aux anciennes questions, toujours valides, viennent s'en ajouter de nombreuses autres. La Conférence devrait être l'occasion d'intégrer toutes ces questions à un Programme pour l'habitat plus solide. La Communauté des Caraïbes espère également que les textes issus de la Conférence Rio +20 traiteront de façon adéquate de la question des établissements humains pour tous.

17. **M. Zampetti** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant également au nom des pays candidats (Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Islande, Monténégro et Turquie), des pays signataires de l'accord de stabilisation et d'association (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Serbie), et de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, réitère les réserves de l'Union européenne quant à la logique suivie par le Président pour déterminer l'ordre de prise de parole de la séance en cours.

18. La gestion de la croissance de la population urbaine à l'échelle mondiale représentent un défi majeur pour la communauté internationale, qui affecte notamment l'accès à un logement décent pour tous. Malgré les efforts internationaux, 828 millions de personnes vivaient dans des taudis en 2010. La tâche qui attend ONU-Habitat est donc lourde, encore compliquée par la crise financière.

19. L'Union européenne maintient son engagement vis-à-vis du projet « Villes sans taudis », qui doit être exécuté sans expulsion, en améliorant la situation des personnes vivant dans des taudis et en favorisant le développement durable des établissements humains, avec la participation de tous les acteurs concernés. L'intégration sociale passe par l'accès à des services sociaux de qualité, et notamment à un logement décent et abordable, nécessaire au plein exercice des droits fondamentaux de la personne humaine.

20. L'Union européenne salue les résultats fournis par ONU-Habitat au cours de l'année précédente, et attend avec intérêt la suite de l'exercice de son mandat, notamment l'ébauche d'un programme réaliste pour les cinq années à venir. Elle accueille favorablement l'examen d'ONU-Habitat en cours, véritable pas en avant pour en améliorer l'efficacité et la transparence, et mieux définir les responsabilités. Elle salue également les efforts d'ONU-Habitat, dans le cadre du principe d'unité dans l'action, pour favoriser les synergies avec d'autres entités des Nations Unies, tout en nouant de solides partenariats aux niveaux national et local. Elle attend de la part d'ONU-Habitat une contribution significative à la Conférence Rio +20, qui devrait permettre de passer plus rapidement à une économie verte à l'échelle mondiale. Cette transition ne saurait avoir lieu sans la pleine participation des villes.

21. **M. Farias** (Brésil) dit que la crise économique et les défis liés au changement climatique ont des conséquences directes sur la qualité et la gestion de l'habitat urbain. Les gouvernements doivent réagir rapidement face à l'expansion démographique, notamment dans les pays en développement, en proposant des logements abordables et durables. Les villes pourraient contribuer à atténuer le changement climatique en favorisant le rendement énergétique. Par ailleurs, un processus d'urbanisation conçu dans une optique qui privilégie le développement pourrait contribuer à l'éradication de la pauvreté et à la promotion de sociétés plus équitables.

22. En Amérique latine, malgré d'importants efforts pour faire face au défi urbain, près d'un tiers de la population urbaine vit toujours dans des logements indécents. L'assainissement des taudis est donc crucial et doit être associé à des politiques sociales, économiques et environnementales adéquates. Dans ce contexte, le mandat d'ONU-Habitat revêt une grande importance pour le Brésil, qui soutient activement les travaux de son Conseil d'administration, notamment lorsqu'il a présenté à sa vingt-troisième séance le projet de résolution sur la nouvelle Stratégie mondiale du logement à l'horizon 2025. Étant donné l'utilité de l'expertise d'ONU-Habitat, il est essentiel que la communauté internationale lui octroie des ressources supplémentaires. Des dispositifs de financement spéciaux et des mesures de stabilisation du marché favorables aux pauvres sont en outre nécessaires pour faciliter l'accession à la propriété du milliard de

personnes vivant dans des taudis. Il faut par ailleurs exploiter le potentiel que représente le secteur immobilier pour la santé de l'économie mondiale au moyen de mesures politiques et financières incitatives.

23. **M. Laguna** (Mexique) dit que les recommandations d'ONU-Habitat sont prises en compte lors de la formulation des politiques et de la prise de décisions; sa délégation l'appelle à continuer son œuvre en ce qui concerne l'amélioration de l'aménagement urbain, le renforcement de la législation, la consolidation institutionnelle et financière, la formation, le transfert de technologie et la réhabilitation de l'espace public. Il serait utile de suivre le Programme pour l'habitat, non seulement pour obtenir de précieuses informations sur la progression du Plan de mise en œuvre de Johannesburg et les objectifs du Millénaire pour le développement mais aussi pour pouvoir adopter des mesures et des politiques plus efficaces conformément aux objectifs d'ONU-Habitat. Le Mexique attend avec intérêt la Conférence Habitat III, qui sera l'occasion de faire le point sur les avancées au niveau mondial depuis Habitat II, d'analyser les nouveaux défis auxquels doit faire face la communauté internationale dans le domaine du développement urbain, et d'envisager des stratégies et des politiques novatrices en réponse à l'urbanisation rapide observée à l'échelle de la planète.

24. **M. Gao Ming** (Chine) dit que les graves difficultés auxquelles sont confrontés les pays en développement en matière d'établissements humains sont telles qu'il est essentiel de renforcer la coopération internationale dans ce domaine. Son gouvernement encourage la construction à grande échelle de logements abordables tout en renforçant davantage son contrôle sur le marché immobilier. Il a également progressé régulièrement dans la construction d'une infrastructure urbaine et apporte des améliorations tangibles au milieu urbain. Pour donner à chacun un toit, compte tenu des contraintes spécifiques en matière de population et de terres, il a adopté des politiques urbaines du logement visant à augmenter la disponibilité de logements à des coûts abordables, tant pour les achats et les locations que pour les nouvelles constructions. La Chine a également pris des mesures pour assurer la classification rationnelle des grandes, moyennes et petites villes, ainsi que leur développement coordonné, en s'attachant en particulier à les rendre plus économiques sur le plan énergétique et plus respectueuses de l'environnement.

25. **M^{me} Eckey** (Norvège) dit que, à l'inverse de la première vague d'urbanisation du XX^e siècle, les pauvres constituent aujourd'hui la majorité des citoyens. Toutefois, l'urbanisation a été un facteur de croissance économique, étant donné que 75 % de la production économique mondiale est d'origine urbaine. La forte densité de population dans les villes permet de limiter l'empreinte écologique par habitant en réduisant les besoins en énergie et est l'occasion de promouvoir un développement durable. Il faut adapter le discours et les pratiques en matière de développement international à cette réalité et anticiper l'urbanisation plutôt que de tenter de la juguler. La Norvège se félicite donc des nouvelles priorités d'ONU-Habitat qui sont reflétées dans ses nouvelles politiques d'aide, convaincue qu'une meilleure planification urbaine peut contribuer à une économie plus verte en favorisant un usage plus efficace des ressources, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre et en donnant jour à plus de villes productives et viables.

26. Un des problèmes qui ont été négligés et sur lequel la communauté internationale devra se pencher au cours des prochaines décennies est celui de l'explosion démographique des jeunes, étant donné que 40 % du milliard d'habitants des bidonvilles dans le monde sont des moins de 18 ans. Les jeunes seront à l'avenir les principaux agents du changement, surtout les jeunes des villes.

27. **M^{me} Pan** (Singapour) dit que, s'il est vrai que la vie de 227 millions d'habitants des bidonvilles s'est améliorée au cours de la dernière décennie, grâce à ONU-Habitat en particulier, les 830 millions restants ont toujours un accès limité aux services publics de base, quand ils n'en sont pas privés entièrement, et ne jouissent d'aucune protection contre les éléments. La prospérité croissante due à la mondialisation et l'exode rural en raison des perspectives d'emploi dans les villes, ainsi que les phénomènes climatiques extrêmes expliquent la flambée des prix du marché immobilier urbain. Les gouvernements doivent tenir compte du lien qui existe entre la pauvreté et l'environnement : les défis rencontrés en matière d'habitat sont par essence des questions de développement durable. Il faut dès lors trouver un équilibre entre des objectifs politiques concurrents, ce qui exige une coordination solide tant sur le plan national qu'en partenariat avec les organismes compétents des Nations Unies.

28. Singapour, l'un des pays les plus peuplés du monde, a réussi à surmonter les obstacles que

constituent sa taille et sa situation géographique. Elle a mis en place des politiques de planification urbaine et d'utilisation des terres pour parvenir à des solutions intégrées et viables dans les zones urbaines à forte densité de population. Elle a pris des mesures proactives pour créer à l'intention de ses citoyens des modes de vie durables dictés par le souci de la protection de l'environnement et a compris qu'il importait de planifier les réponses aux besoins en matière d'habitat avant et après les catastrophes, pour mettre en œuvre dans les meilleurs délais des mesures d'adaptation et d'atténuation. En outre, en vue de relever les défis que pose une urbanisation sans précédent dans le monde, Singapour a tenu le premier sommet Villes du monde en 2008. Elle devrait accueillir le troisième sommet en 2012.

29. **M. Sinha** (Inde) dit que c'est l'intégration du développement urbain dans une planification socioéconomique plus large qui détermine de plus en plus l'efficacité des efforts déployés à l'échelle mondiale pour éliminer la pauvreté, promouvoir une croissance sans exclusive et réduire les pressions exercées sur l'environnement. En Inde, à la suite d'un exode rural massif, le Gouvernement considère l'urbanisation comme un élément clef de son prochain plan quinquennal (2012-2017), reconnaissant que des solutions novatrices et durables sont nécessaires pour les villes de l'avenir. Sa délégation attend avec intérêt la Conférence Rio +20 pour donner un nouvel élan à cette approche.

30. L'Inde appuie l'examen du dispositif de gouvernance d'ONU-Habitat et œuvre à la réforme de ses propres entités locales pour en faire des moteurs de changement. Elle a lancé en 2007 une politique nationale visant à donner à tous un logement abordable, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, avec un programme de prestation de services de base aux pauvres. Elle a également promulgué des lois visant à promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie. L'Inde attache une grande importance à son partenariat avec ONU-Habitat et s'engage à ne pas se limiter aux questions d'habitat urbain mais à s'attacher également à l'habitat dans les zones rurales. Sa délégation demande à toutes les entités de contribuer davantage à la capitalisation d'ONU-Habitat pour apporter un soutien financier et un capital initial aux efforts de prévention et d'assainissement des taudis. Il demeure essentiel que la communauté internationale redouble d'efforts en

matière d'assistance financière et technique. L'Inde fait profiter d'autres pays en développement de sa technologie en matière de construction de logements dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

31. **M^{me} Phanarangsarn** (Thaïlande) dit que les activités d'ONU-Habitat prennent une importance accrue pour répondre aux besoins des pays membres, notamment en relevant les nouveaux défis urbains et en trouvant les moyens de renforcer le cadre institutionnel de développement des établissements humains. Son pays, qui a été frappé récemment par de graves inondations, appuie activement ses efforts de promotion de la planification urbaine, en tant qu'outil pour protéger l'infrastructure et favoriser la résilience face aux catastrophes. La Thaïlande encourage ONU-Habitat à œuvrer en coordination avec d'autres secrétariats intéressés de la convention pour mener à bien ses activités. Elle appuie également les efforts déployés pour redéfinir la structure de gouvernance d'ONU-Habitat en vue de réduire les chevauchements avec d'autres entités des Nations Unies. Elle propose que son conseil d'administration et celui du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se réunissent une année sur deux.

32. ONU-Habitat devrait redoubler d'efforts pour promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans ses activités. De son côté, la Thaïlande est disposée à partager ses expériences avec d'autres, notamment dans la mise à disposition de logements sociaux aux pauvres. Il est également important d'encourager les citoyens, les collectivités et le secteur privé à participer à la planification urbaine et de trouver des solutions collectives aux problèmes de leur ville, par exemple par des partenariats entre secteurs public et privé. Les grandes villes du monde ne peuvent qu'influer sur la réalisation du développement durable, dont les trois piliers doivent par conséquent figurer dans les recommandations de la Conférence Rio +20. En sa qualité de membre du Conseil d'administration pour 2012-2015, la Thaïlande espère poursuivre sa coopération étroite avec ONU-Habitat sur toutes les questions pertinentes.

33. **M. Islam** (Bangladesh) dit que la croissance rapide des taudis urbains et les peuplements spontanés sont un problème crucial dans bon nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés. Il engage ONU-Habitat à s'attaquer à la pauvreté urbaine et aux inégalités en intensifiant ses activités dans les domaines de l'assainissement des

taudis, de l'amélioration de l'accès à l'eau potable et de l'assainissement, et de la promotion de mécanismes de financement efficaces à l'appui des programmes d'amélioration des bidonvilles. Il est essentiel de réaliser ces objectifs sans quoi le monde risque de devenir un énorme bidonville. Le développement urbain durable doit être basé sur des écotecnologies car, alors que les villes occupent à peine 2 % du territoire mondial, elles produisent actuellement 70 % de ses déchets et émissions de gaz à effet de serre.

34. Malgré ses ressources limitées, le Gouvernement bangladais déploie des efforts considérables pour faire face au problème de l'urbanisation rapide. Il a mis en place un plan détaillé pour la ville de Dhaka et établit des plans pour d'autres villes également.

35. S'il est vrai qu'ONU-Habitat a quelque peu progressé dans ses initiatives de mobilisation de ressources, ses ressources totales sont loin d'être suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de son mandat. La part infime de ses ressources de base, le caractère imprévisible de son financement et sa dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs constituent des obstacles majeurs au fonctionnement efficace du Programme. Le Bangladesh continue d'appuyer le plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour 2008-2013 et le Programme d'opérations expérimentales de prêt de capitaux de départ remboursables. Il engage la communauté internationale à fournir un appui financier et technique actif au Programme pour l'habitat, notamment par le renforcement des capacités, pour que ses objectifs puissent être atteints.

36. **M. Rohland** (Organisation internationale pour les migrations) (OIM) dit que l'OIM appuie la convocation de la conférence Habitat III en 2016. Se félicitant que le rapport du Secrétaire général (A/66/282) reconnaisse les questions des flux migratoires internes et transnationaux, il note que le développement urbain doit être viable. Si le développement rural est important, il est évident que les centres urbains sont appelés à dominer l'avenir des activités dans le domaine des établissements humains. Une partie de la croissance urbaine résultera de l'exode rural, encouragé par les avantages de la densité économique et sociale des villes et par le manque de perspectives dans les zones rurales. Pour que cet exode soit avantageux, une stratégie à deux volets s'impose : il convient de promouvoir le développement rural de façon que les migrations soient un choix plutôt qu'une

nécessité, et les centres urbains doivent prendre des mesures préventives pour faire face aux flux qui se produisent naturellement.

37. Il convient également de reconnaître que les migrants originaires de régions rurales font l'objet de discriminations. Ils sont souvent catalogués comme pauvres ou arriérés. Les migrants d'origine rurale font face à des obstacles formels ou informels qui les empêchent de participer pleinement à la vie urbaine, ce qui rend les migrations dangereuses et expose les migrants à des risques d'exploitation et d'abus. Les administrations municipales doivent par conséquent anticiper les événements pour assurer la disponibilité d'abris durables et l'égalité d'accès à la vie urbaine, notamment à l'éducation, aux soins de santé et à des emplois décents.

38. Les changements climatiques sont une préoccupation majeure en raison de leurs effets potentiels sur les flux migratoires des campagnes vers les villes et sur la viabilité même des centres urbains. L'exode rural peut atténuer les pressions exercées sur des zones sujettes à une dégradation de l'environnement aggravée par les changements climatiques, renforçant ainsi leur capacité de résistance sur le long terme. Il est donc contreproductif de vouloir arrêter ces flux migratoires, ce qui ne ferait qu'appauvrir les populations, les exposer à des risques accrus et accentuer la dégradation de l'environnement dans les zones où les migrations prennent leur source. Toutefois, certains centres urbains, notamment ceux situés dans des zones à faible revenu, doivent lutter pour faire face aux effets combinés de la croissance démographique et des changements climatiques. Une assistance internationale peut être nécessaire pour renforcer les compétences des administrations municipales. L'OIM est disposée à fournir une aide technique appropriée en matière de gestion des migrations.

39. Par delà leurs répercussions négatives, croissance urbaine et exode peuvent aussi présenter des avantages incontestables. Non seulement, les villes jouissent d'une forte densité économique et sociale et sont donc un creuset de développement économique et social, mais elles peuvent également permettre l'adoption de modes de vie durables. Les migrations vers les villes peuvent être par ailleurs l'occasion de créer, directement ou fortuitement, des liens économiques avec les zones rurales, favorisant ainsi le commerce et les investissements internes. Les migrants d'origine rurale sont souvent en mesure de transmettre des

valeurs sociales progressistes menant à l'autonomisation sociale. Ces mouvements migratoires peuvent donc être un facteur positif pour un développement équitable et inclusif.

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*) (A/66/87; A/66/297, A/66/298, A/66/298/Corr.1, A/66/337, A/66/388 et A/66/391)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (*suite*) (A/66/287, A/66/304 et A/C.2/66/2)
- b) **Suite donnée et mise en œuvre de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (*suite*) (A/66/218 et A/66/278)
- c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (*suite*) (A/66/301)
- d) **Protection du climat mondial pour les générations présentes et futures** (*suite*) (A/66/291)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (*suite*) (A/66/291)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (*suite*) (A/66/291)
- g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement à sa vingt-sixième session** (*suite*) (A/66/25)
- h) **Harmonie avec la nature** (*suite*) (A/66/302)
- i) **Développement durable : développement durable dans les régions montagneuses** (*suite*) (A/66/294)
- j) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables** (*suite*) (A/66/306)

40. **M. Hailu** (Éthiopie) dit que son pays s'emploie à intégrer de manière équilibrée les trois piliers du développement durable : développement économique, développement social et durabilité environnementale.

À cette fin, il a conçu divers mécanismes d'intervention axés sur l'être humain et visant à répondre aux besoins des pauvres. Malgré les crises économique et financière mondiales, l'Éthiopie a enregistré une croissance à deux chiffres au cours des sept dernières années, et a fait des progrès appréciables en menant à bien son plan national pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté. En outre, avec la participation de toutes les parties prenantes, notamment les partenaires de développement, il a récemment conçu un plan de croissance et de transformation ambitieux, qui s'est fixé pour objectif d'éliminer l'extrême pauvreté en doublant la taille de l'économie du pays au cours des cinq prochaines années.

41. Dans le domaine des changements climatiques, l'Éthiopie a créé des mécanismes stricts visant à évaluer les effets sur l'environnement de tous les projets de développement. L'Éthiopie a subi les effets des changements climatiques, tels que les périodes de sécheresse cyclique, l'irrégularité des précipitations, la désertification et le réchauffement climatique. Cette situation exige une intervention résolue de la part des autorités, des orientations générales claires, ainsi que des activités de sensibilisation et de préparation de la population aux situations d'urgence. Comme tous les pays en développement, l'Éthiopie est une victime plutôt qu'une cause de changement climatique. Elle ne peut pas faire grand-chose pour mettre fin aux conséquences des changements climatiques planétaires, mais doit plutôt chercher à en atténuer les effets.

42. S'il est vrai que l'Éthiopie a effectivement fait des progrès notables au niveau du développement économique et social, il n'en reste pas moins que les effets des changements climatiques ont souvent réduit à néant ces avancées. Son gouvernement a promulgué en 1997 des politiques environnementales et a récemment lancé une stratégie d'économie verte qui s'articule autour de deux éléments intimement liés : l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation des effets des gaz à effet de serre. L'Éthiopie mène des programmes énergiques de conservation des sols, de l'eau et des ressources forestières du pays. Elle met également au point des sources d'énergie moins polluantes, telles que l'énergie hydroélectrique, éolienne et géothermique, pour couvrir les besoins de sa propre croissance, voire ceux de ses voisins.

43. L'Éthiopie demande à tous les gouvernements d'appliquer intégralement les Accords de Cancún et d'accélérer les négociations sur les changements climatiques, et invite instamment ses partenaires de développement à honorer leurs engagements en matière de financement de la lutte contre les changements climatiques. Les pays en développement, en particulier en Afrique, ont besoin d'un soutien financier et technologique.

44. **M^{me} Bruell-Melchior** (Monaco) fait observer que le monde doit prouver qu'en investissant dans une économie écologiquement viable axée sur l'être humain, on créera des possibilités pour les générations présentes et futures, et pour tous les partenaires, qu'ils viennent des secteurs publics ou privés. Les effets des changements climatiques et de la perte de la biodiversité ainsi que la menace que fait peser l'insécurité alimentaire montrent que les trois conventions de Rio doivent être prises au sérieux.

45. La délégation monégasque se félicite de l'initiative prise par le Secrétaire général de constituer un groupe de haut niveau sur l'énergie durable pour tous. Pour sa part, Monaco a adopté un plan visant à contrôler la demande d'énergie, promouvoir le développement de sources d'énergie renouvelables et réduire les émissions de gaz à effet de serre. Des subventions sont accordées pour encourager l'installation de systèmes de chauffage solaire.

46. Lors de la Conférence Rio +20, il conviendra de prêter attention au rôle joué par les océans, qui s'étendent sur 72 % de la surface de la planète et contribuent à la vie sur terre. Les objectifs arrêtés au Sommet mondial sur le développement durable ne pourront vraisemblablement être atteints que très lentement, voire pas du tout. Une réunion d'experts sur la question doit se tenir à Monaco à la fin du mois. La délégation monégasque insiste également sur l'importance des accords internationaux, en particulier la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, pour assurer la protection et la préservation des écosystèmes rares et fragiles et de l'habitat marin, y compris des récifs coralliens.

47. **M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) dit que, depuis le Sommet mondial sur le développement durable, les pays en développement ont réalisé des progrès importants mais que les pays développés n'ont toujours pas rempli leurs engagements. Il faut déplorer que ces pays persistent à

ignorer les causes sous-jacentes de la détérioration progressive de l'environnement et s'accrochent obstinément à un modèle capitaliste obsolète qui encourage la surexploitation des ressources naturelles et entraîne le monde au bord de la catastrophe écologique. Les pays développés n'ont pas honoré leur engagement de transférer des ressources financières et technologiques aux pays du Sud. Ils maintiennent des modes de production et de consommation non viables et accaparent avec voracité les capitaux et les ressources des pays en développement.

48. Alors que le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables a été adopté par tous les pays au Sommet mondial pour le développement durable, les pays développés ont déformé les objectifs qui y étaient fixés en encourageant des schémas de néodépendance technologique et financière. Dans le contexte de l'examen des progrès accomplis sur la voie des OMD, il ne faudrait pas que ces objectifs soient oubliés au profit de ceux qui pourraient être fixés dans le document final de la Conférence Rio +20.

49. Les pays du Nord n'axent leurs efforts que sur un seul des piliers du développement durable, la croissance économique. La notion « d'économie verte » repose uniquement sur ce pilier, faussant ainsi les principes et objectifs qui ont été approuvés. Pour réaliser une économie durable, il convient d'adopter des décisions propres à transformer le fonctionnement économique du système mondial, à remédier aux injustices et aux absurdités du marché et à opérer des changements importants dans les institutions financières et commerciales internationales. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra créer un nouveau modèle de développement fondé sur l'équité, l'égalité souveraine, les intérêts communs, la collaboration et la solidarité entre États. À cet égard, aucune mesure unilatérale et aucun dispositif de restriction dissimulée ne devrait être adopté à l'encontre des biens et services produits par les pays en développement pour des motifs artificiellement liés au développement durable, qu'il s'agisse du protectionnisme, des coûts et conditions liés au respect des normes relatives à l'environnement ou des restrictions imposées dans les domaines du commerce, de la finance, de l'aide publique au développement et d'autres formes d'assistance internationale.

50. Le Venezuela est en train de bâtir un modèle de développement avec l'être humain pour pierre

angulaire. Son gouvernement poursuit une politique visant à lutter contre la pauvreté, la discrimination et l'exclusion sociale, pour permettre l'avènement d'une société inclusive et participative. Les ressources naturelles du Venezuela servent à renforcer les programmes sociaux à l'échelon national et, à l'échelon régional, elles permettent au pays de poursuivre des politiques d'intégration et de coopération fondées sur la complémentarité et non pas sur les lois du marché. Le Gouvernement vénézuélien poursuit une coopération en matière d'énergie avec d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes par le biais de l'initiative PetroCaribe afin de promouvoir le développement économique et social, de financer des projets sur l'énergie renouvelable et d'augmenter les réserves en pétrole. L'objectif n'est pas de remplacer une source d'énergie par une autre : le pétrole occupe toujours une place de premier plan dans le domaine de la production d'énergie et jouit d'un large éventail d'utilisations, mais il doit s'accompagner d'autres sources d'énergie renouvelables complémentaires.

51. **M^{me} Haynes** (Trinité-et-Tobago) dit que le changement climatique constitue pour les petits pays insulaires en développement comme le sien un grave problème sur le plan du développement, que l'instabilité économique et financière mondiale actuelle rende encore plus cuisant. L'élévation du niveau de la mer et la hausse des températures de surface de la mer, conjuguées à l'acidification des océans, ont déjà commencé à nuire aux pêcheries et à la productivité agricole, à compromettre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des OMD et à entraver les efforts de développement durable.

52. Bien que la Trinité-et-Tobago contribue pour moins de 1 % aux émissions planétaires de gaz à effet de serre et est un exportateur net de pétrole et de gaz naturel, elle apporte sa pierre à l'édifice en réduisant les niveaux de dioxyde de carbone dans l'atmosphère en réduisant sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles et elle a pris des mesures au niveau national pour réaliser les objectifs de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle s'efforce, en particulier, de diversifier son secteur énergétique par une combinaison optimale d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique et de sources d'énergie moins polluantes. Toutefois, l'ampleur du défi auquel est confrontée la Trinité-et-Tobago est telle qu'elle ne peut faire face seule à la menace : la solidarité internationale est nécessaire pour aider les

pays les plus vulnérables et réparer les dégâts causés à leurs écosystèmes. Les pays en développement comme le sien s'acquittent de leur rôle, mais il est également impératif que les pays développés honorent les engagements qu'ils ont pris en vertu de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto. Par conséquent, sa délégation s'associe à l'appel lancé en faveur d'une deuxième période d'engagements au titre du Protocole de Kyoto, qui constitue le seul régime juridique contraignant en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de sauvegarde de l'environnement mondial.

53. **M. Sydykov** (Kirghizistan) dit que le développement durable est essentiel pour éliminer la pauvreté, lutter contre les changements climatiques et assurer la sécurité alimentaire et énergétique. Malgré les progrès réalisés jusqu'ici sur la voie du développement durable, l'humanité continue de souffrir de la pauvreté et des inégalités, tandis que les changements climatiques menacent de réduire à néant des décennies de développement productif. Le Kirghizistan, pays en développement sans littoral dont 90 % du territoire est constitué de montagnes, est particulièrement préoccupé par ces questions. Sa topographie le rend particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, ce qui constitue une menace potentielle pour la sécurité régionale. Il appelle en particulier l'attention sur la fonte des glaciers, qui constituent la principale source d'eau douce dans la région, et prie instamment les pays développés, qui portent la responsabilité historique du changement climatique, d'intensifier leurs efforts pour réduire les émissions de gaz dans l'atmosphère et fournir une assistance financière et technique aux pays en développement.

54. Comme l'a réaffirmé le Secrétaire général, l'accès aux services énergétiques modernes est également crucial pour le développement durable. Dans son rapport publié sous la cote A/66/287, il souligne le rôle essentiel que joue l'énergie dans la réalisation des OMD et la réduction des pressions exercées sur les ressources naturelles. Dans ce contexte, le Kirghizistan applaudit la proclamation par l'Assemblée générale de 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous et se félicite que le Secrétaire général ait précisé, dans le même rapport, que la gestion appropriée des ressources en eau est un élément essentiel du développement économique et social.

55. Appelant l'attention sur la situation vulnérable des populations des régions montagneuses, le représentant kirghize fait remarquer que leur sécurité alimentaire précaire est une cause potentielle d'instabilité politique et appelle les pays développés à privilégier des formes d'aide au développement qui aident les pays en développement à parvenir à l'autosuffisance plutôt que de perpétuer des formes d'aide alimentaire préjudiciables au développement. Enfin, se félicitant de la Conférence internationale sur le développement durable en région de montagne qui a eu lieu récemment à Lucerne (Suisse), les 11 et 12 octobre 2011, il forme l'espoir que les résultats de cette conférence inspireront les préparatifs de la Conférence Rio +20 et que la Conférence débouchera sur un engagement politique en faveur du développement des régions montagneuses face aux menaces et aux défis contemporains.

56. **M. Daunivalu** (Fidji) dit qu'il convient de répondre aux besoins actuels sans compromettre le bien-être des générations futures. Pour ce faire, il faut parvenir à un équilibre entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux, en encourageant en particulier la croissance d'entreprises vertes et de technologies renouvelables. Sa délégation appelle à la mise en œuvre intégrale d'Agenda 21 et à la prise en compte des préoccupations sociales et environnementales dans tous les processus de développement. De même, elle appuie fermement l'appel lancé en faveur de l'organisation d'une troisième Conférence mondiale sur le développement durable des petits pays insulaires en développement et de la création officielle par l'ONU de cette catégorie d'États pour que des programmes d'appui ciblés et opérationnellement efficaces soient établis en leur faveur. Tout comme d'autres îles du Pacifique, les Fidji sont tributaires de l'océan, qui constitue la base de leur développement durable. Il importe d'examiner les questions relatives aux océans si l'on veut susciter le changement d'orientation nécessaire au respect des frontières planétaires, à l'élimination de la pauvreté et à la réduction des inégalités.

57. Confronté à la menace du changement climatique, qui en dernière analyse est l'indicateur le plus important de développement non viable, le monde doit réduire son empreinte carbone, améliorer l'infrastructure et renforcer les capacités dans les États les plus vulnérables. En particulier, les États dotés d'écosystèmes de récifs coralliens ont besoin de

transferts de technologie de la part des pays développés pour les aider dans leurs efforts d'adaptation et d'atténuation. Sa délégation engage donc les pays à appuyer le projet de résolution sur la protection des récifs coralliens qui va être examiné par la Commission

58. **M. Errázuriz** (Chili) dit que c'est grâce au multilatéralisme que l'on pourra résoudre les problèmes mondiaux de durabilité, en se conformant aux principes de Rio, notamment au principe 7, qui reconnaît les responsabilités communes mais différenciées des États face à la dégradation de l'environnement. Il importe que la communauté internationale agisse de toute urgence pour sauver la planète des conséquences économiques, financières et surtout humaines de la pollution et du pillage des ressources. Elle doit renouveler son engagement politique envers les trois piliers du développement durable et donc trouver les ressources supplémentaires nécessaires pour rallier des soutiens. Pour rendre les économies plus vertes, ce qui y est un moyen d'y parvenir, il faut prêter attention aux différents niveaux de développement économique, social et environnemental dans chaque pays et assurer une croissance économique forte et inclusive grâce à la valorisation des ressources humaines, à des actions visant à combler les écarts technologiques et à un meilleur accès au marché pour les produits des pays en développement. La durabilité exige également une meilleure utilisation des ressources naturelles, une plus grande efficacité énergétique et le développement d'énergies renouvelables. Le Chili s'emploie à ce que, d'ici à 2020, les sources d'énergie renouvelable représentent 20 % de sa consommation d'énergie. En conclusion, il appelle à un redoublement des efforts pour réduire les risques de catastrophes naturelles qui ont frappé en particulier les pays les plus vulnérables, avec pour objectif primordial de protéger la vie sous toutes ses formes.

59. **M. Asim** (Pakistan) dit que le développement durable permet de concilier deux préoccupations concurrentes : l'accélération du rythme de l'expansion économique productive et le ralentissement du rythme de l'exploitation des ressources naturelles de la planète. Avec pour toile de fond le blocage du cycle de négociations de Doha et les efforts pour enterrer le Protocole de Kyoto, il devient urgent de prendre des mesures pour trouver une solution. La prochaine Conférence Rio +20 offre une occasion exceptionnelle

d'apporter une réponse collective aux défis importants que doivent relever la plupart des pays en développement.

60. Pour l'avenir, le Pakistan propose un accord instaurant une marge de manœuvre en matière de politiques environnementales afin de permettre les ajustements internationaux nécessaires à la réalisation d'une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. Ces ajustements comprendraient : un régime de propriété intellectuelle réorientée vers la diffusion de technologies et non limitée à l'innovation; une plus grande souplesse pour les pays en développement dans l'établissement d'une réglementation commerciale multilatérale; la mise au point à l'échelle du système des Nations Unies d'un mécanisme de réponse aux demandes d'appui financier et technique international pour le lancement d'entreprises vertes; et des accords financiers visant à rendre abordables les technologies vertes à l'échelle universelle.

61. Pour parvenir à un accord à la Conférence Rio +20, il convient également de reconfigurer de manière viable les accords institutionnels nécessaires pour réaliser le développement durable. Le représentant du Pakistan insiste sur le fait que la nouvelle configuration doit promouvoir l'établissement de normes et veiller à les faire respecter. Le Pakistan est également favorable à la restructuration du PNUE, afin de lui permettre de renforcer les accords multilatéraux sur l'environnement conclus sous ses auspices, d'intensifier son engagement envers la société civile et le secteur privé, d'intégrer l'environnement et le développement en tant que préoccupations majeures, et d'assurer un financement supplémentaire prévisible et sûr.

62. Le Pakistan propose en outre que la Conférence Rio +20 désigne le Programme des Nations Unies pour le développement comme organisme chef de file pour les efforts de développement durable entrepris au niveau national, en collaboration étroite avec le PNUE, et que la fonction de contrôle de la Commission du développement durable soit renforcée.

63. **M. Tachie-Manson** (Ghana) dit que le bien-être et la survie même de l'humanité reposent sur la réalisation du développement durable. En tant que pays subsaharien, le Ghana est tributaire de la terre et dès lors, conformément aux décisions adoptées à la dixième session de la Conférence des Parties à la

Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, il attend du Fonds pour l'environnement mondial qu'il augmente les ressources qui lui sont allouées afin de permettre au secrétariat de la Convention de prendre les mesures nécessaires, en particulier en Afrique. Sa délégation attend également le document final de la Conférence Rio +20 pour proposer des mesures visant à améliorer la productivité agricole et la sécurité alimentaire, promouvoir la recherche et le développement en matière d'utilisation durable des terres et des biotechnologies en faveur du développement durable, assurer l'accès à des sources d'énergie sûres et durables et appuyer l'industrie verte. Le Ghana invite instamment la communauté internationale à honorer ses engagements envers l'Afrique, notamment au titre d'Agenda 21, et profiter de la Conférence Rio +20 pour faire en sorte que tous les mécanismes déjà approuvés soient pleinement opérationnels, en particulier le Fonds pour le climat.

64. **M. Pfaffernoschke** (Allemagne) dit que le manque d'accès aux ressources en eau en quantité et qualité suffisantes est une préoccupation majeure dans le monde entier, dans la mesure où il porte souvent gravement obstacle au développement. La production alimentaire et énergétique ainsi que la fourniture d'eau potable sont tributaires de la disponibilité de ressources en eau. Dans le même temps, la croissance rapide de la population mondiale entraîne une hausse de la demande mondiale d'énergie et de denrées alimentaires, qui vient encore aggraver la pression exercée sur les ressources en eau, en énergie et en denrées alimentaires, en particulier dans les pays en développement et les économies émergentes. Il faut donc mieux comprendre le lien qui existe entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire pour rechercher des synergies entre les trois secteurs. Une telle perspective permettrait d'apporter une dimension intersectorielle aux décisions sectorielles et d'identifier les compromis possibles entre secteurs de façon à pouvoir prendre des décisions mieux informées. Le Gouvernement allemand organise par conséquent à Bonn, du 16 au 18 novembre, une conférence axée sur le lien entre l'eau, l'énergie et la sécurité alimentaire dans l'espoir d'apporter une contribution significative aux préparatifs de la Conférence Rio +20.

La séance est levée à 18 heures.